

**Acte à classer**

D2018-04-12

 En préparation     En attente retour  
Préfecture     **3** > AR reçu <     Classé

001-200053668-20180413-D2018-04-12-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL + ENVELOPPE GLOBALE  
BP 2018 PRINCIPAL

Date de décision : 13/04/2018



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : bp commune 2018.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes : ENVELOP GLOBALE 2018 BP PRINCIPAL.PDF  
99\_BU - Document budgétaire

Type PJ :

Classer

Annuler

N°D2018-04.09  
**République Française**  
**Département de l'Ain**  
**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGÉY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	15
Absents :	02
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-huit et le 13 avril à dix-neuf heures trente minutes.**

**Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGÉY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/04/2018

**Présents :** Mmes GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

**Excusés :** Mme BRODSKIS Anne donne pouvoir à M. SPELLANI Clément  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : Délibération portant adoption du BP 2018 – Budget Principal**

**Monsieur le Maire,**

Invite le Conseil Municipal à adopter le Budget Primitif 2018 de la commune, qui se compose du Budget Principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2312-2 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire,

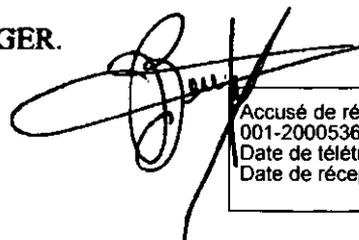
Après en avoir délibéré :

A l'unanimité Pour,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget Principal de la commune, par chapitre en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Charles BERGER.



Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180413-D2018-04-09-DE
Date de télétransmission : 02/05/2018
Date de réception préfecture : 02/05/2018

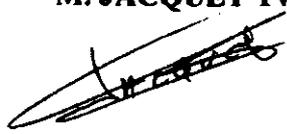
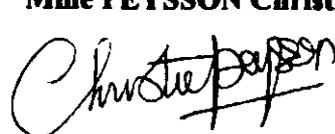
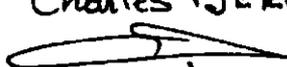
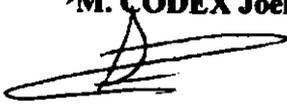
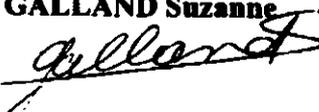
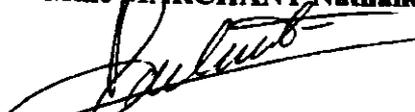
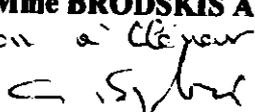
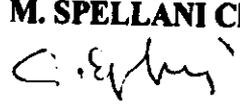
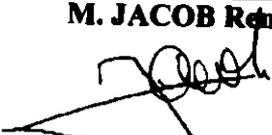
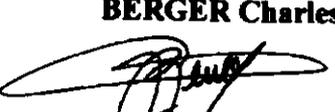
# Commune d'ARBOYS en BUGEY

Département de l'AIN

Séance du CONSEIL MUNICIPAL en date du 13/04/2018

## BUDGET PRIMITIF ARBOYS EN BUGEY 2018 BUDGET PRINCIPAL

Signatures des membres présents :

<b>M. VUILLEROD René</b> 	<b>M. RIERA Michel Charles</b> 
<b>M. JACQUET Yves</b> 	<b>Mme PEYSSON Christie</b> 
<b>M. BERNEL Denis</b> 	<b>Mme RAPAUT Christine</b> Pauzet Charles BERGER 
<b>M. CODEX Joël</b> 	<b>M. DECROZE Emmanuel</b> E. DECROZE 
<b>Mme GALLAND Suzanne</b> 	<b>Mme LANZONI Noëlle</b> 
<b>M. PONCET Emile</b> 	<b>Mme MARCHANT Nathalie</b> 
<b>Mme BRODSKIS Anne</b> Pauzet a Cleopatra BELLANI 	<b>M. SPELLANI Clément</b> 
<b>M. JACOB Quentin</b> 	<b>M. JACOB René Christian</b> 
<b>BERGER Charles</b> 	

D 2017.04.01

N° SIRET : 20005366800014  
 Etablissement : COMMUNE D'ARBOYS EN B  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL  
 Département : AIN  
 Poste Comptable : FINANCES P. TRESOR.BELLE  
 Date d'Édition : 30/04/2018  
**COMPTE ADMINISTRATIF**  
 Année 2017  
 Page n° 1

QDYSSEE Informatique - CIRCEA 9.40B

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2018 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. VUILLEROD René

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. BERGER Charles, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats reportés	170 631,52		231 333,67	401 965,19
Opérations de l'exercice	425 582,87	57 184,90	133 532,59	559 115,46
<b>TOTAUX</b>	<b>596 214,39</b>	<b>57 184,90</b>	<b>364 866,26</b>	<b>961 080,65</b>
Résultats de clôture	212 883,74		307 681,36	520 565,10
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>596 214,39</b>	<b>57 184,90</b>	<b>364 866,26</b>	<b>961 080,65</b>

Nombre de membres en exercice 17  
 Nombre de membres présents 15  
 Nombre de suffrages exprimés 15  
 VOTES : Contre =0 Pour =15 Abstentions =2  
 Date de convocation : 06/04/2018

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reçoit le sincérité des restes à réaliser.

4° Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

On a lu au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,

Le Maire.

*A. BERGER Charles*

Copie de réception en préfecture  
 010003668-20180430-D2018-04-01-DE  
 Date de transmission : 30/04/2018  
 Date de réception préfecture : 30/04/2018

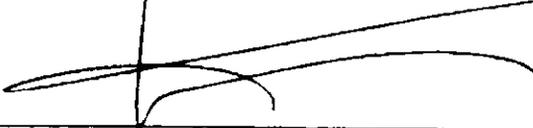
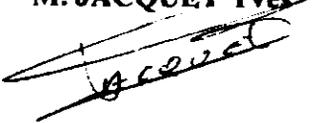
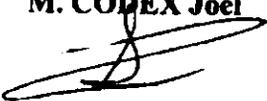
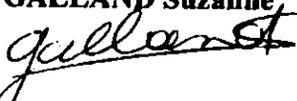
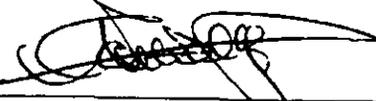
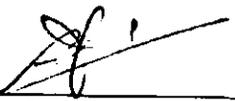
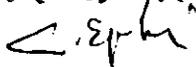
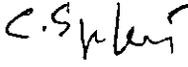
# Commune d'ARBOYS en BUGEY

Département de l'AIN

Séance du CONSEIL MUNICIPAL en date du 13/04/2018

## COMPTE ADMINISTRATIF ARBOYS EN BUGEY 2017 BUDGET PRINCIPAL

Signatures des membres présents :

<b>M. VUILLEROD René</b> 	<b>M. RIERA Michel Charles</b> 
<b>M. JACQUET Yves</b> 	<b>Mme PEYSSON Christie</b> 
<b>M. BERNEL Denis</b> 	<b>Mme RAPAUT Christine</b>
<b>M. CODEX Joël</b> 	<b>M. DECROZE Emmanuel</b> 
<b>Mme GALLAND Suzanne</b> 	<b>Mme LANZONI Noëlle</b> 
<b>M. PONCET Emile</b> 	<b>Mme MARCHANT Nathalie</b> 
<b>Mme BRODSKIS Anne</b> pouvoir de Clément SPELLANI 	<b>M. SPELLANI Clément</b> 
<b>M. JACOB Quentin</b> 	<b>M. JACOB René Christian</b> 

Le Maire, BERGER Charles.

N°D2018-04.02.  
**République Française**  
**Département de l'Ain**  
**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGÉY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	15
Absents :	02
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-huit le 13 avril à vingt heures.**

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGÉY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017.

**Présents :** Mmes GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

**Excusés :** Mme BRODSKIS Anne donne pouvoir à M. SPELLANI Clément  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : Approbation des Comptes de gestion 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr BERGER Charles,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant,**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Charles BERGER.



Accusé de réception en préfecture 001-200053668-20180430-D2018-04-02-DE Date de télétransmission : 30/04/2018 Date de réception préfecture : 30/04/2018
--

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	529 145,28	596 271,57	1 125 416,85
Titres de recettes émis (b)	133 532,59	426 033,14	559 565,73
Réductions de titres (c)	0,00	450,27	450,27
Recettes nettes (d = b - c)	133 532,59	425 582,87	559 115,46
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	529 145,28	596 271,57	1 125 416,85
Mandats émis (f)	57 184,90	383 703,15	440 888,05
Annulations de mandats (g)	0,00	372,50	372,50
Dépenses nettes (h = f - g)	57 184,90	383 330,65	440 515,55
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	76 347,69	42 252,22	118 599,91
(h - d) Déficit			



2018-04-03

ODYSEE Informatique - CIRCEA 9.40B

N° SIRET : 20003366800014  
 Etablissement : COMMUNE D'ARBOYS EN B  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF  
 Année 2017  
 Page n° 1

Département : AIN  
 Poste Comptable: FINANCES P. TRESOR. BELLE  
 Date d'Édition : 30/04/2018

DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 13/04/2018 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. VUJILLEROD René après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. BERGER Charles. Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	17
VOTES : Contre =0 Pour =17 Abstentions =0	
Date de convocation :	06/04/2018

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (425 582.87 - 383 330.65)		212 883,74
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		42 252,22
		170 631,52
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>		
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (133 532.59 - 57 184.90)		307 681,36
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)		76 347,69
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		231 333,67
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>		307 681,36

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

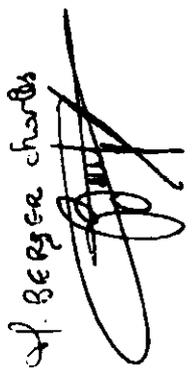
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Recap excédentaire en fonctionnement (FR 002)	100 000,00
Recap déficitaire en fonctionnement (FD 002)	112 883,74

Ont été déposés au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,  
 Le Maire,

M. BERGER Charles



Reçu de réception en préfecture  
 le de 2018  
 le de transmission : 30/04/2018  
 le de réception en préfecture : 30/04/2018

**N°D2018-04.10**  
**République Française**  
**Département de l'Ain**  
**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	
En exercice :	17
Présents	15
Absents	02
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-huit et le 13 avril à dix-neuf heures trente minutes.**  
**Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/04/2018

**Présents :** Mmes GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

**Excusés :** Mme BRODSKIS Anne donne pouvoir à M. SPELLANI Clément  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : Vote des taux d'imposition pour 2018 -- 3 Taxes**

**Monsieur le Maire :**

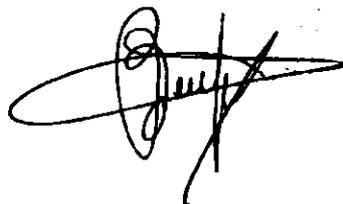
- ✓ Précise que le conseil municipal doit voter le taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'objectif final sur 12 ans.
- ✓ Propose pour harmoniser les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non Bâti pour les communes déléguées pour l'année 2018 et après un premier lissage sur l'année 2016.
- ✓ Ainsi les taux proposés sont les suivants :
  - Taxe d'Habitation : **9.19 %**
  - Taxe Foncière Bâti : **9.78 %**
  - Taxe Foncière Non Bâti : **32,73 %**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VOTE** à l'unanimité pour 2018 les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de BELLEY pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**BERGER Charles**



Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180413-D2018-04-10-DE
Date de télétransmission : 02/05/2018
Date de réception préfecture : 02/05/2018

COMMUNE : 015 ARBOYS-EN-BUGEY

ARRONDISSEMENT : 01 BELLEY

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BELLEY



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Taux d'imposition plafonnés 2018	Bases d'imposition provisionnelles 2018	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
934 718	9,19	>>>	974 600	89 566
539 673	9,78	>>>	557 700	54 543
30 037	32,73	>>>	30 300	9 917
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				
Total :				154 026

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

162487 - Produit nécessaire à l'équilibre du budget

6 694 - Total allocations compensatrices

Produit taxe additionnelle FNB 7

Produit des IFR 8

Produit de la CVAE 9

TASCOM 10

DCRTP 11

= 154 026

+ Prélèvement GIR 12

Produit attendu de la majoration 4b

TH des résidences secondaires

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 5

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8)	Bases d'imposition provisionnelles 2018 5	Produit correspondant (col.10 x col.11)
9,19	154 026	9,19	974 600	89 566
9,78	= 0	9,78	557 700	54 543
32,73		32,73	30 300	9 917
>>>				
Produit à taux constants				154 026
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :				Produit fiscal attendu
				154 026

A BOURG-EN-BRESSE

Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

WILLIAM FREVILLE

Le préfet,

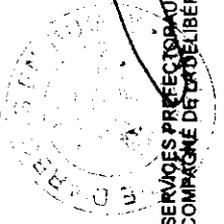
le

A Arboys en Buguey

Le maire,

le 13/04/2018

Signature of the Mayor: J. Bergère Charles



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DU VOTE DES TAUX

le 20 MARS 2018

COMMUNE : 015 ARBOYS-EN-BUGEY

ARRONDISSEMENT : 01 BELLEY

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BELLEY

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2018



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATIVES :

- Taxe d'habitation : 5 000
- Taxe foncière (bâti) :
- a. Personnes de condition modeste : 210
  - b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV : 0
  - c. Exonération de longue durée (logements sociaux) : 16
- Taxe foncière (non bâti) : 1 468
- Taxe professionnelle / CFE :
- a. Dotation unique spécifique (TP) : 0
  - b. Réduction des bases des créations d'établissements : 0
  - c. Exonération en zones d'aménagement du territoire : 0
  - d. Autres allocations : 0
- Dotation pour perte de THLY :

2. BASES NON TAXEES :

- Bases exonérées par le conseil municipal :
- Taxe foncière (bâti)
  - Taxe foncière (non bâti)
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi dans certaines zones :
- Taxe foncière (bâti)
  - Taxe foncière (non bâti)
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles :
- a. CVAE : 7 201
  - b. CVAE : part nette versée par les entreprises : >>>
  - c. CVAE : part relative aux exonérations compensées : >>>
  - d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées : >>>

4. PRODUIT DES IFR	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX :

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental		Taux 2017 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 - col.16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser (col.15 - col.16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	
	national	départemental				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation	24,47	18,84	3,62000	57,56	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe foncière (bâti)	21,00	15,15	3,57000	48,93	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	49,46	48,43	11,97000	111,68	>>>	>>>	
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	24,74

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

N°D2018-04.11  
République Française  
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	15
Absents :	02
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-sept et le 13 avril à dix-neuf heures trente minutes.**

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/04/2018

**Présents :** Mmes GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

**Excusés :** Mme BRODSKIS Anne donne pouvoir à M. SPELLANI Clément  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : Subventions communales 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2018 certaines subventions au profit des Associations locales et départementales suivantes :

**C/6574 (B.P. 2018)**

DOCTEUR CLOWN	100€
Banque alimentaire	100€
ADAPEI DE L'AIN	100€
Fédération Nationale Cardiologie	100€
Association des Paralysés de France	100€
Prévention Routière	100€
Arc en Ciel (Seysssel)	100€
Centre Léon Bérard	100€
Chambre des métiers de l'Ain	100€
Les Restaurants du Coeur	200€
Sou des Ecoles d'Arboys en Bugey	1200€
Ligue Française contre le cancer	100€
Ass.Départ.Pupilles de l'Enseig.Public	100€
LADAPT - Domaine de Peyrieu	100€
UDAF	100€
Croix Rouge Belley-Lhuis	100€
Sclérose en Plaques Massif Jurassien	100€
Assoc.Française contre les Myopathies	100€
ADMR	50€
Sapeurs-pompiers de BELLEY	100€
ASCOLEC	100€
ADAPA	100€

Accusé de réception en préfecture  
001-200053668-20180413-D2018-04-11-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2018  
Date de réception en préfecture : 02/05/2018

**N°D2018-04.11**  
**République Française**  
**Département de l'Ain**  
**COMMUNE D'ARBOYS EN BOGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de BELLEY pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
**BERGER Charles**

